

Cahier d'acteur

Ligue pour la protection des oiseaux



*Pour une transition énergétique
respectueuse de la biodiversité*





Pour une transition énergétique respectueuse de la biodiversité

Contacts :

yann.andre@lpo.fr

christine.jean10@wanadoo.fr

www.lpo.fr

Forte de plus de 46 000 membres, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux.

La LPO se félicite de la volonté gouvernementale d'engager la transition énergétique, qui atteste de la prise de conscience générale du caractère limité des ressources fossiles et de l'impérieuse nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La priorité est d'être plus sobre dans les consommations en faisant la chasse aux gaspillages et en développant l'efficacité énergétique (même service rendu avec moins d'énergie consommée). Les moyens de production énergétique doivent, ensuite, être structurés proportionnellement aux besoins résiduels des territoires et reposer, à terme, sur des sources d'énergie renouvelables et principalement locales, dans le respect impératif de la biodiversité.

La biodiversité nous rend, en effet, de nombreux services indispensables dits « écosystémiques »¹, dont celui de régulation du climat grâce à la séquestration et au stockage du carbone opérés par les milieux naturels. Alors même que le réchauffement climatique est montré du doigt dans la disparition des espèces, il importe de préserver la biodiversité pour faciliter l'adaptation des écosystèmes à l'ampleur attendue du dérèglement. En effet, plus la faune et la flore s'amenuisent plus l'écosystème est, en retour, vulnérable aux agressions, ce qui peut conduire, à terme à un véritable effondrement, à des extinctions massives et à la perte irrémédiable des services rendus.

La LPO, qui souscrit aux propositions du RAC et de FNE dont elle est membre, met l'accent sur des mesures intégrant cet enjeu « biodiversité » de sorte que la transition énergétique s'inscrive pleinement dans la transition écologique voulue par le gouvernement.

1- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Limiter les besoins à ceux vraiment nécessaires et faire appel à des comportements, des organisations et des techniques plus performants s'imposent dans tous les domaines (logement, transport, agriculture, industrie, alimentation/consommation). La LPO souhaite insister sur les mesures suivantes :

¹ Services de support (photosynthèse, cycle de l'eau, cycle des éléments nutritifs...) et services qui en découlent d'approvisionnement (nourriture, fibres textiles, ressources génétiques..., de régulation (régulation du climat et de la qualité de l'air, des maladies et des risques naturels, autoépuration de l'eau), et culturels (loisirs, relations sociales...).



➤ **Instaurer une agriculture verte**

Il s'agit, bien sûr, de diminuer la consommation énergétique directe des exploitations. Mais, au-delà, la transition énergétique impose de revoir les modes de production vers des modes moins intensifs, avec moins d'intrants, et plus diversifiés. La PAC doit être réformée en ce sens.

➤ **Lutter contre l'étalement urbain**

La LPO identifie plusieurs leviers d'actions² pour lutter contre un phénomène qui provoque l'allongement des distances parcourues et consomme, en espaces naturels et agricoles, l'équivalent d'un département tous les 7 ans, dont:

- La densification des espaces urbanisés, essentielle pour réduire la mobilité quotidienne via le rapprochement entre logements, emplois et services, et qui favorise aussi des bâtiments plus sobres en énergie grâce à des formes urbaines plus compactes et à une plus grande part de logements collectifs. Elle facilite, par ailleurs, l'évolution des comportements vers le recours à un mix de moyens de transport (marche, vélo, transports en commun, voiture) et à l'autopartage ;
- Des réseaux de transports collectifs au service de la densification. La vitesse et la sous-tarifification des transports collectifs, grâce à des aides publiques, sont aujourd'hui identifiées comme des facteurs d'extension urbaine. Pour y remédier, il faut, que toute nouvelle desserte ou tarification fasse l'objet d'une évaluation de son impact en matière d'étalement urbain et que les documents de planification articulent étroitement les questions de transport, d'emploi, de logement et de services.
- Un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition de logements neufs. Une corrélation forte a été établie entre PTZ (prêt à taux zéro) et étalement urbain, le moindre coût du logement étant la principale incitation à s'installer en périurbain. La modulation des aides à l'acquisition d'un logement neuf en fonction de sa situation géographique peut donc constituer un levier fort pour inciter les ménages à s'installer dans les zones urbanisées à proximité des emplois et des services. Ces aides doivent aussi être étendues à l'acquisition et à la réhabilitation de logements anciens.

➤ **Renoncer à certains projets d'infrastructures de transport**

Toute nouvelle infrastructure lourde basée sur la consommation d'énergies fossiles (contournements, autoroutes, aéroports...) et d'espaces naturels et agricoles doit être proscrite. Le développement du train, pour les personnes ou pour les marchandises, doit se baser sur la rénovation et la modernisation des infrastructures existantes.

² La LPO remet aussi en cause l'existence de 36000 lieux de délivrance des permis de construire et appuie la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale. Les mesures de lutte contre l'étalement urbain proposées dans le projet de loi « Urbanisme et logement » sont insuffisantes pour enrayer les dérives constatées.



➤ **Favoriser la biodiversité en ville**

La LPO soutient l'objectif de rénovation thermique du parc de logements existants.

La rénovation thermique, de même que la construction de bâtiments plus performants, ne doit pas porter atteinte à la biodiversité, mais lui offrir, au contraire, des opportunités. La végétalisation du bâti et plus généralement de la ville présente un intérêt énergétique et thermique, outre celui pour la biodiversité. La future loi doit prévoir des recommandations et des incitations à cet effet.

2- Quelle trajectoire pour atteindre le mix en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

La LPO soutient le scénario « Négawatt » (sobriété, efficacité, énergies renouvelables) à l'échelle nationale et locale et, par conséquent, la nécessité d'une feuille de route pour sortir des énergies fossiles et fissiles avec interdiction de toute exploitation de ressources fossiles non conventionnelles. La mise en œuvre de ce scénario doit s'effectuer sans affaiblissement du droit environnemental actuel.

Dans le cadre du présent débat, les différents scénarii énergétiques doivent faire l'objet d'analyses transparentes avantages/inconvénients en termes notamment :

- d'impacts sur la biodiversité et plus généralement sur l'environnement,
- d'émissions de gaz à effets de serre,
- de risques technologiques,
- de possibilité de décentralisation des modes de production.

3- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Chaque plan, programme ou projet, y compris les infrastructures associées (réseau électrique, routier, ferré...) à l'installation proprement dite, doit faire la preuve de sa neutralité vis-à-vis de la biodiversité aussi bien en phase construction qu'en phase exploitation.

En outre, les Schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE) doivent être compatibles avec les Schémas régionaux de cohérence écologiques (SRCE) afin d'assurer à ce niveau de planification la compatibilité entre le développement des différentes énergies renouvelables et les Trames Vertes et Bleues, et les voies de migration de l'avifaune.

A ces conditions, la LPO est favorable au développement des énergies éolienne, photovoltaïque, marine, bois énergie, méthanisation et géothermique. En revanche, elle est opposée au développement des agro-carburants de 1ère génération et à l'installation de nouvelles centrales hydroélectriques.



➤ **Eolien**

Le cadre réglementaire est suffisant moyennant quelques améliorations méthodologiques, notamment sur l'évaluation environnementale des schémas de programmation (Schémas régionaux éolien (SRE) et des Schémas de cohérence écologique (SRCE)), pour s'assurer de leur cohérence, et sur les protocoles de suivis environnementaux.

La LPO souhaite que les éoliennes soient maintenues au sein du régime ICPE autorisation. En effet, les impacts des aérogénérateurs sur les populations d'oiseaux et de chauves-souris, mieux connus, peuvent s'avérer importants dans certains cas (présence d'espèces protégées, menacées et sensibles aux éoliennes). Il convient donc que les installations puissent être contrôlées par les services de l'Etat en phase d'exploitation et être, le cas échéant, mises en conformité.

➤ **Photovoltaïque**

La LPO est favorable à un développement massif de ce type d'énergie sur les espaces artificialisés (grandes toitures, bâtiments agricoles, parking...) mais s'oppose au développement de centrales solaires dans les espaces naturels et agricoles. Bien que l'Etat ait affirmé donner la priorité aux installations sur les bâtiments, dans certaines régions, le constat est celui d'une multiplication des centrales au sol. Face à cette situation, outre une meilleure application de la législation environnementale, la LPO demande l'instauration de schémas régionaux photovoltaïques (SRP) élaborés en cohérence avec les schémas régionaux de cohérence écologiques dès 2014.

➤ **Bois énergie**

Pour que le développement de la filière bois/énergie se fasse dans le respect de la biodiversité, le schéma régional de gestion sylvicole doit faire l'objet d'une évaluation environnementale de qualité intégrant les fonctionnalités écologiques, comme le prévoit la législation.

Il convient également de veiller à l'adéquation entre les besoins et les ressources locales afin de limiter les importations et d'éviter d'externaliser, de ce fait, les effets négatifs sur la biodiversité.

➤ **Energies marines**

Le développement de ce type d'énergie doit faire l'objet d'une planification intégrative, en prenant en compte les meilleures connaissances actuelles sur les dynamiques des écosystèmes marins, et s'accompagner d'un renforcement des connaissances dans ce domaine.



➤ **Géothermie**

La LPO y est favorable, sauf en très grandes profondeurs où elle est nécessaire de recourir à la fracturation hydraulique.

➤ **Méthanisation**

La LPO est favorable à cette filière sous réserve qu'elle ne serve pas de caution environnementale à des systèmes de production agricole intensifs.

➤ **Energie hydroélectrique**

La LPO soutient l'amélioration de la performance et la modernisation des centrales hydroélectriques, à l'exception de certaines qui doivent être détruites pour préserver les poissons migrateurs. Elle s'oppose à de nouvelles installations qui feraient obstacle au respect de la directive cadre Eau sur le bon état écologique des cours d'eau.

➤ **Agrocarburants**

Cette filière doit être abandonnée compte tenu de son bilan énergétique négatif et de son fort impact sur la biodiversité via l'intensification des pratiques agricoles et le changement d'affectation des sols en France et dans le monde.

➤ **Réseaux**

La LPO appuie une vision décentralisée des réseaux énergétiques. Ceux-ci seraient intégrateurs des énergies décentralisées et garant de la solidarité des territoires par leurs interconnexions. Les technologies des réseaux intelligents (Smart grid) doivent venir en soutien pour assurer les équilibres locaux entre l'offre et la demande en énergie.

4- Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices ?

Une priorité pour la LPO est de réduire pour les supprimer à terme, les aides publiques dommageables à la biodiversité et plus généralement à l'environnement, et de réorienter ces aides vers la transition écologique.

Par ailleurs, la LPO soutient l'investissement local dans les projets d'énergies renouvelables, en particulier ceux contribuant à une économie circulaire locale, nécessaire au financement de la transition écologique et à la prise de responsabilité des territoires. L'argent public nourrira ainsi les dynamiques des territoires en transition.